

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

**COMPTE RENDU**

**COMITE SYNDICAL**

**du 23 Janvier 2014 à 11H à BALBIGNY**

Présents : Mme Josiane BALDINI, Catherine DONJON.

MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, Robert CHASSIN, Pierre COLAS, Pierre COLOMBAT, Julien DUCHE, Claude JANIN, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Serge MAYOUD, Lucien MOULLIER, Daniel PEPIN, Jean-Luc POYADE, Jean-Marc REGNY, Georges ROLLAND, Georges SUZAN, Jean-Claude TISSOT.

Excusés : MM. Jean-Paul CAPITAN, Guy FABRE, Jean-Michel MERLE, Jean-François NAVARRO, Jacques PERRIN, Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Louis RIVOLLIER, Jean-Luc SOUZY, Jean-Pierre TAITE.

Pouvoirs de :

- Monsieur Jean-Baptiste RICHARD à Madame Josiane BALDINI,
- Monsieur Jean-Michel MERLE à Monsieur serge MAYOUD,
- Monsieur Jean-Pierre TAITE à Monsieur Christian BERNARD.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Julien DUCHE est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (3 au total). 18 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 23 Décembre 2013 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Point d'avancement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

A l'unanimité, les délégués du Comité syndical souhaitent aborder, en priorité, le point n°2 de l'ordre du jour.

**1 – Point d'avancement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Monsieur le Président évoque le courrier de Madame la Préfète, daté du 11 Décembre 2013, ainsi qu'un courriel de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne en date du 8 Janvier 2014 marquant leur désaccord sur le travail engagé par le Syndicat. Ils ont été joints, pour information, à la note de synthèse accompagnant l'invitation à ce Comité syndical.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Monsieur le Président informe le Comité syndical que l'Etat n'était pas représenté, de façon délibérée, au Comité de pilotage organisé le 14 janvier dernier et précise que Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison n'était pas en accord avec ce choix. Monsieur le Président, à l'occasion d'un échange avec le Sous-Préfet de Montbrison, lui a confirmé qu'il était possible de demander beaucoup de choses aux élus sauf d'organiser la régression de leurs territoires.

Monsieur le Président propose que le syndicat réponde à la lettre de Madame la Préfète. Lecture est faite du projet de courrier réponse.

Monsieur JANIN propose que les réunions entre élus qui ont eu lieu soient également mentionnées dans ce courrier pour bien illustrer la démarche très participative retenue par le Syndicat. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs réuni les Maires des 93 communes. Pour Monsieur JANIN, il est reproché au SCOT Loire Centre d'exister et de fonctionner selon un principe de multipolarité qui fait la particularité de ce territoire. Il est donc important, dans ce courrier réponse, de réaffirmer la volonté des élus de conserver cette particularité caractéristique du territoire Loire Centre.

Monsieur le Président ajoute que ce principe de multipolarité a été reconnu dans le cadre de l'Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Monsieur TISSOT indique qu'il était avec Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, avant ce Comité syndical, et que ce dernier a tenu des propos très durs à l'encontre du Syndicat. Il a précisé que :

- il allait récupérer le dossier du SCOT Loire Centre,
- l'identification dans le PADD des polarités montrait bien que le syndicat n'avait pas travaillé ce sujet,
- il n'y avait pas d'étude sur l'eau...

Enfin, Madame la Préfète devrait écrire aux Maires des 93 communes du territoire Loire Centre pour les mettre en garde sur l'insuffisance du travail réalisé par le Syndicat.

Monsieur DUPERRAY-MILLAUD qui a rencontré Monsieur PORCHER, Sous-Préfet de Montbrison, précise que ce dernier lui a dit qu'il serait vigilant sur ce dossier.

Monsieur REGNY est scandalisé par rapport à ce que Monsieur le Sous-Préfet sous-entend au sujet de l'alimentation et de la sécurisation en eau potable. Les élus ont travaillé sur ce sujet, avec les services de l'Etat et le Conseil général, pendant près de 5 ans et une nouvelle étude a été engagée, la 1<sup>ère</sup> étude n'ayant pas abouti à des solutions satisfaisantes.

Pour les élus, l'Etat se sert des sujets de l'eau potable et de la multipolarité pour empêcher le territoire d'avancer dans son projet. Beaucoup d'entre eux partagent l'idée que les services de l'Etat veulent qu'il n'y ait que deux SCOT qui couvrent le département de la Loire. Ce qui dérange sur Loire Centre, c'est la cohésion politique qu'il y a autour de ce SCOT. Si telle est la volonté des services de l'Etat, alors ils n'ont qu'à l'imposer et ne pas faire travailler les élus pour rien. L'élaboration d'un SCOT étant l'affaire des élus, dans le respect du cadre réglementaire et législatif, les élus refusent de se faire manipuler en ce qui concerne la conduite de cette étude et le projet qu'ils souhaitent exprimer.

Après discussions, il a été convenu, dans le courrier réponse adressé à Madame la Préfète, de :

- préciser que les groupes de travail techniques, auxquels il est fait référence, se sont tenus préalablement aux réunions entre élus ;
- rajouter l'année au cours de laquelle ces réunions techniques ont eu lieu ;

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

- réaffirmer le fonctionnement multipolaire du territoire, notamment reconnu dans le chapitre commun de l'interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Monsieur JANIN propose de prendre une délibération pour marquer cette cohésion et affirmer la volonté politique de l'ensemble des élus du Comité syndical représentant les 7 EPCI membres du SCOT.

Ainsi, les délégués, à l'unanimité :

- Acceptent l'envoi d'une réponse écrite à Madame la Préfète (projet de courrier tel que présenté ce jour et amendé).
- Réaffirment la nécessité de poursuivre l'étude selon le calendrier programmé depuis l'engagement de cette procédure d'élaboration, c'est-à-dire de mettre en débat le PADD avant les élections municipales de manière à laisser une trace du travail engagé par le syndicat depuis près de 3 ans. Ce document d'étape permettra aux prochains élus de poursuivre les réflexions engagées et de mener les débats qui permettront de préciser les éléments de projet inscrits. Il ne serait pas honnête de ne rien laisser, les élus s'étant beaucoup mobilisés et étant d'accord sur un certain nombre de principes inscrits dans ce projet. Il ne serait pas non plus honnête de préciser des éléments de projet pour lesquels les débats n'ont pas encore été conduits.

Les élus conviennent également de la nécessité pour le syndicat de proposer, à toutes les communes, un courrier réponse type à envoyer à Madame la Préfète, dans le cas où elle leur adresserait un courrier mettant en cause le travail des élus.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe les délégués que les débats qui ont eu lieu, au cours du Comité de pilotage du 14 Janvier dernier, montrent que l'objectif de croissance démographique affiché dans le projet de PADD est considéré comme insuffisamment ambitieux.

Monsieur le Président propose également qu'EPURES puisse proposer au Syndicat des scénarios de développement avec des hypothèses d'ambitions démographiques supérieures à ce qui avait été prévu jusqu'à présent.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les délégués.

## 2 – Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat comprend une commune de plus de 3 500 habitants. A ce titre, un débat au sein du Comité syndical doit avoir lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le vote du budget aura lieu le 25 Février prochain.

Un document rappelant les prévisions budgétaires de 2013, informant des crédits consommés sur 2013 et présentant une proposition de Budget primitif prévisionnel pour l'année 2014 a été joint à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant le Comité syndical.

Monsieur le Président signale que cette proposition a été étudiée et validée en Bureau le 16 Janvier 2014.

Madame Estelle BOMBENON présente cette proposition.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny  
6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY  
Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Il est précisé qu'avec l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'année 2013 et les subventions que le Syndicat espère percevoir sur 2014, il est proposé de baisser d'environ 20% les contributions des collectivités membres.

Cette proposition est bien accueillie.

La participation des collectivités étant calculée au prorata du poids démographique de chacune, cet indice démographique a été mis à jour pour prendre en compte le dernier recensement INSEE disponible (2011).

Elle a été estimée comme suit :

<b>REPARTITION DES COÛTS DU SCOT PAR EPCI PROPORTIONNELLE A LA POPULATION</b>									
EPCI	POP TOTALE 2011	poids POP	Estimation Dépenses (2014)			Estimation Recettes 2014		COUT 2014 = REPARTITION PAR COM COM	pour rappel PARTICIPS 2013
			Etudes / an	Fonctionnement / an	COÛT /AN	SUBVS	PARTICIP COM COM		
BALBIGNY	11 028	15,05	29 745 €	11 536 €	41 282 €			24 985,32 €	31 212,00
COLLINES DU MATIN	7 978	10,89	21 519 €	8 346 €	29 864 €			18 075,16 €	22 734,00
FEURS EN FOREZ	16 731	22,84	45 128 €	17 502 €	62 630 €			37 906,18 €	47 728,00
M. HAUT FOREZ	3 765	5,14	10 155 €	3 939 €	14 094 €			8 530,08 €	10 922,00
PAYS D'ASTREE	13 890	18,96	37 465 €	14 530 €	51 995 €			31 469,54 €	39 118,00
COPLER	13 757	18,78	37 106 €	14 391 €	51 497 €			31 168,21 €	38 777,00
VALS D'AIX ISABLE	6 120	8,35	16 507 €	6 402 €	22 909 €			13 865,63 €	17 357,00
<b>TOTAL</b>	<b>73 269</b>	<b>100%</b>	<b>197 625 €</b>	<b>76 647 €</b>	<b>274 272 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>166 000 €</b>	<b>166 000,13 €</b>	<b>207 848,00</b>

excédent reporté  
58 271,87 €

Montant par habitant 2014 : 2,27  
Montant par habitant 2013 : 2,86

Une erreur ayant été identifiée dans le BP 2014 débattu ce jour (6000€ non comptabilisés dans les dépenses de fonctionnement), ce tableau sera corrigé en conséquence.

Par ailleurs, il est demandé d'inscrire une enveloppe de 1000€ au chapitre 022-Dépenses imprévues.

Monsieur le Président propose également qu'il soit prévu, au budget 2014, une enveloppe pour l'indemnité du Président. L'expérience de ces 3 années de fonctionnement du syndicat montre que les déplacements induits pour assurer cette fonction ont un coût non négligeable.

Les délégués n'expriment pas d'opposition à ce principe.

Monsieur le Président signale que le contrat de Madame BOMBENON prendra fin au mois de septembre et propose que ce contrat soit reconduit.

Les délégués n'expriment pas d'opposition à ce principe. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain comité syndical, le 25 février prochain.

A l'unanimité des délégués présents, le Comité syndical demande à Monsieur le Président de préparer le Budget 2014 sur la base de la proposition présentée ce jour en prenant en compte les modifications à apporter.